

**Commission de Suivi de Site de l'Installation de Stockage de Déchets Non
Dangereux de Puy Long**

- Réunion du mercredi 27 février 2013 -

Relevé de conclusions

La Commission de Suivi du Site de « Puy Long » s'est réunie le mercredi 27 février 2013 à la Préfecture du PUY-DE-DOME, salle Sancy, sous la Présidence de Monsieur Jean Bernard BOBIN, Secrétaire Général.

Étaient présents :

- Messieurs Christophe MERLIN et Sébastien MATHIEUX de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement
- M. Éric MINET, de la Direction Départementale des Territoires
- Mme Sophie JOURDE, du SDIS,
- M. Alain BARDOT, représentant Clermont Communauté
- M. Ivan RIVAT, Directeur Opérationnel d'Agence Auvergne de VEOLIA,
- Mme Georgette DOLAT, représentant M. le Maire de Lempdes
- M. Gérard QUENOT, UFC Que Choisir
- M. Jean-Pierre MARTIN, Association Lempdaise de Protection de la Nature
- M. Patrice BERNARD, Association Bien Être à Aulnat
- M. Daniel VIGIER, FRANE
- M. Grégoire DURY, personnel de Clermont Communauté
- M. Fabrice GALLAND, personnel de VEOLIA
- M. Bougima HADDAD, personnel de VEOLIA

assistaient à la réunion :

- M. Olivier MARTIN, Directeur des Collectivités Territoriales et de l'Environnement – Préfecture du Puy-de-dôme,
- M. Alain ROGER, chef du Bureau de l'Environnement – Préfecture du Puy-de-Dôme
- M. Sébastien VIROT Bureau de l'Environnement – Préfecture du Puy-de-Dôme
- M. Jean-Claude JACOB, Vice-président du VALTOM
- M. Emmanuel JULHE, VALTOM
- M. Michel VALENTE, Clermont Communauté
- M. Sébastien RIGAL, VEOLIA

Étaient excusés :

- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- Mme Odile VIGNAL représentant M. le Maire de Clermont Ferrand
- Mme Christine MANDON, représentant M. le Maire d'Aulnat
- Mme Gisèle NAUDIER, représentant la FDEN
- M. Roland JACQUET, Directeur Opérationnel du secteur Loire Auvergne Nièvre de VEOLIA
- M. Patrick ZANETTI, Directeur Général Adjoint de Clermont Communauté (M. VALENTE le représentait)

A donné mandat :

• **M. Daniel VOGT (Mairie de Cournon d'Auvergne) à Mme Georgette DOLAT,**

* *

*

M. Le Secrétaire Général constate que le quorum est atteint.

1^{er} point : Installation de la commission de suivi de site, règlement intérieur et désignation des membres du bureau

M. Olivier MARTIN rappelle les modifications intervenues depuis la transformation des CLIS en Commission de Suivi de Site parmi lesquelles figurent l'ajout d'un cinquième collègue ainsi que la création d'un bureau comprenant le Président et un membre de chaque collègue.

Il demande à chaque collègue de bien vouloir réfléchir sur la désignation d'un membre, lors de la prochaine réunion qui se déroulera en mai, afin de pouvoir constituer le Bureau lors de cette commission.

Il rappelle également que le règlement intérieur sera adopté lors de cette future réunion.

2^{ème} point : Présentation du rapport annuel d'activité 2011 et d'une partie de celui de 2012 (voir document distribué en séance) :

M. RIGAL précise que les tonnages ont diminué depuis 2011, l'autorisation étant désormais fixée à 220 000 tonnes par an : 230 000t en 2010, 180 000 en 2011 et 177 000 en 2012, avec une grosse baisse à partir du 2nd semestre 2012 : petite baisse sur les ordures ménagères, mais aussi sur les DIB (Déchets Industriels Banals). La tendance 2013 semble se caler sur celle du second semestre 2012.

La plus grosse part des déchets, qui vient de Clermont-Communauté, a augmenté par rapport à 2010 (66 %) pour représenter 81 % en 2011 et 80 % en 2012. La part des ordures ménagères, au second semestre 2012, est en dessous des 50 %, les déchets ménagers restant toujours majoritaire.

La diminution des apports peut s'expliquer par la volonté d'économiser le volume résiduel. Notamment, en 2011, les déchets du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) et du Syndicat Issoire Brioude (SIB) n'ont été acceptés qu'à partir de juillet, et en 2012 ils n'y sont allés que jusqu'à l'été.

Parallèlement, les contrôles d'accès et le passage obligatoire par un centre de tri ou par un tri à la source dans les entreprises permettent de réduire les apports de déchets industriels. En cas d'apport de déchets interdits, les amendes sont toujours en place au même taux que précédemment, quelque soit la nature du déchet.

Outre les actions d'entretien, les travaux les plus importants réalisés en 2011-2012 sont liés au captage du biogaz à l'avancement sur deux niveaux, au fur et à mesure de la montée du casier : 2x6 tranchées drainantes horizontales avec 23 puits verticaux, à chaque épaisseur, tous les 9 mètres.

Des digues permettant de confiner les déchets sont réalisées tous les 4 à 5 m de hauteur. Les digues continuent d'être mises en place jusqu'à la cote finale qui devrait être atteinte en 2013. La montée du casier rend les accès de plus en plus pentus, ce qui peut poser des problèmes aux camions et aux engins d'exploitation. Le personnel et le matériel travaillent dans des conditions plus difficiles qui nécessitent des engins adaptés.

La diminution de la production électrique des moteurs de valorisation du biogaz est principalement due à la baisse du débit de production de biogaz et de sa teneur en méthane, depuis 2011. Comme prévu, les anciennes zones voient leur taux de méthane baisser, mais il est toutefois nécessaire de continuer à traiter le biogaz pour éviter les émanations polluantes. Les moteurs ont pu fonctionner jusqu'en 2012 avec un mélange moins riche. Si nécessaire, les torchères peuvent prendre le relais pour assurer la destruction du biogaz.

MS. VIGIER et BERNARD demande des précisions sur ces gaz :

M. RIGAL explique que tout le biogaz capté est brûlé dans les moteurs, après avoir été lavé : abatement de 80 à 90% du soufre et 75 à 80% de la silice. En effet, le soufre et la silice provoqueraient des dysfonctionnements sur les moteurs ou des rejets de SO₂ trop élevés. L'origine de la silice pourrait provenir des cosmétiques, mais surtout des boues d'épuration. Le soufre provient des déchets, sa concentration augmente avec l'augmentation de la proportion de déchets carnés contenant plus de soufre que les bio-déchets principalement végétaux collectés séparément.

M.VIGIER de la FRANE réagit en insistant sur la nécessité de traiter les déchets fermentescibles autrement que par enfouissement, car ils génèrent du biogaz malodorant. La fraction fermentescible des ordures ménagères ne devrait pas non plus être enfouie. Ces déchets fortement évolutifs sont une source de nuisances olfactives, de charge organique des lixiviats... Il faudrait collecter à part les matières carnées, pré-traiter ou méthaniser les boues de STEP.

M. RIVAT précise que les grandes surfaces et les autres « gros producteurs » au sens réglementaire doivent envoyer les déchets de viandes crues à l'installation d'équarrissage puis au futur méthaniseur à Bayet, mais que les cantines, les hôpitaux ne le font pas. M. BARDOT indique que Clermont-Communauté travaille sur le sujet, mais insiste sur les difficultés de gestion des biodéchets des gros producteurs à cause des normes sanitaires contraignantes.

Les associations signalent que les problèmes d'odeurs persistent.

La DREAL indique que le traitement des odeurs va de pair avec le traitement du biogaz. L'exploitant doit s'efforcer de déterminer les zones d'émanations diffuses du biogaz pour mieux le capter et le détruire. Les travaux permanents sur le réseau du biogaz contribuent à la lutte contre les odeurs. Il reste également à traiter les odeurs dues au transit de déchets verts, qui peuvent être ressenties dans des conditions météo particulières. LA DREAL rappelle par ailleurs que la mise en service de Vernea va permettre une stabilisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères destinées au stockage, dans une installation aménagée pour le traitement des odeurs. Cette évolution devrait également contribuer à améliorer la situation et cela restera un sujet de vigilance.

M. RIGAL aborde les lixiviats, en notant que les quantités ont diminué, de par la baisse des surfaces ouvertes mais également du fait de la faible pluviométrie des années 2011 et 2012. Les analyses de leur composition et leur quantité sont effectuées à la fois en sortie de bassin général, mais également par zone de stockage (Zones 1-2, 3, 4 et 5). Cela permet de suivre la décomposition des déchets et d'identifier les zones contribuant le plus à la charge polluante (les casiers les plus récents). Les résultats de la campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) montrent que 7 paramètres seraient à suivre de manière pérenne dont 4 métaux, voire uniquement l'arsenic, suivant la référence prise. La DREAL va instruire ce dossier afin de fixer officiellement la surveillance à mettre en place.

Les associations indiquent que Puy Long n'est pas équipé d'une installation de traitement des lixiviats contrairement à d'autres ISDND de plus petites tailles et s'interrogent sur l'impact réel des rejets sur le milieu naturel, d'autant que la STEP urbaine n'est pas spécialement aménagée pour traiter certains micropolluants.

La DREAL précise que la STEP urbaine dans laquelle sont traités les lixiviats a également été soumise à la campagne de recherche de substances dangereuses. La DDT indique que cette campagne n'a pas mis en évidence les mêmes substances que celles issues de Puy Long. L'analyse des résultats montre qu'il n'y a pas d'impact sur la qualité du milieu naturel (l'Artière). Contrairement à ce qu'annoncent les associations, les rejets de la STEP sont très peu dilués par le milieu récepteur, dont le débit est très faible.

M. BARDOT rappelle que les cours d'eau sont équipés de stations de mesure réalisant 52 analyses par an et que les effluents de l'ISDND de Puy Long sont également analysés régulièrement.

M. RIGAL aborde ensuite les incidents : l'année 2012 a été marquée par de plus en plus de dépôts sauvages autour du site. Les membres de la CSS indiquent également que des feux de pneumatiques et de câbles sont fréquents à proximité du site. M. Bardot a indiqué qu'il allait signaler le problème à la police municipale.

Il y a eu quelques accidents corporels légers, quelques départs de feux sur des camions notamment, sans qu'il y ait des impacts importants sur le personnel ni l'installation de stockage.

Des déchets valorisables ont été refusés, et redirigés sur le site de Gerzat, ce qui a permis de baisser les quantités reçus.

Deux problèmes demeurent :

- des déchets valorisables qui arrivent mélangés avec des déchets organiques
- des bennes qui arrivent avec de petites quantités de valorisables.

3^{ème} point : Présentation de l'action de l'Inspection des Installations classées sur 2011 et 2012 (voir rapport envoyé avec la convocation)

L'action de l'inspection des classées s'est focalisée sur les contrôles des déchets entrant. Un arrêté de mise en demeure a ainsi été signé fin 2011 afin de rappeler à l'exploitant ses obligations en la matière. En 2012 et 2013, l'instruction des demandes d'extension, la gestion de la transition entre les casiers et l'analyse des résultats de la campagne RSDE sont les principaux sujets de travail.

4^{ème} point : Présentation de la demande d'extension du site. (voir document annexé au présent compte-rendu)

M JULHE explique que c'est le VALTOM qui présente cette demande puisqu'il exerce la compétence traitement des déchets ménagers, il finance et porte donc la partie administrative du projet. La fin du casier actuel est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2013.

Le dossier actuel porte sur deux casiers qui respecteront la cote du casier n°1, pour une quantité de 1 060 000 t, soit environ 13 ans. Il y aura une baisse des quantités admises, suivant la mise en service du pôle VERNEA qui en traitera la majorité, seuls les résidus et les refus de VERNEA iront sur le site de Puy Long. Les déchets admis seront stabilisés et donc moins fermentescibles et le site connaîtra donc une baisse de la production des biogaz.

M. JUHLE explique pourquoi le site de Puy Long a été choisi :

- il respecte le Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- il jouxte le pôle VERNEA
- il y a un contexte géologique favorable, avec des terrains imperméables
- le site ne nécessite pas d'acquisitions foncières.

Le dossier déposé qui sera soumis à enquête publique du 18 mars 2013 au 17 avril 2013, a pris en compte les effets sur la santé, sur l'environnement et sur les paysages.

M. BERNARD estime qu'on parle d'augmenter l'installation de Puy Long mais que le pôle VERNEA aurait au contraire dû empêcher cette extension, et il mentionne également d'autres installations qui auraient dû voir le jour ailleurs dans le département.

M. VIGIER estime que l'étude d'impact doit faire état d'incertitudes dans la mesure où la nature exacte des déchets issus de VERNEA n'est pas connue.

M. JACOB précise que le VALTOM maintient son souhait d'exploiter le site de Montcel, le dossier étant allé jusqu'au Conseil d'État.

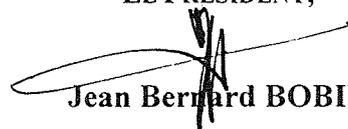
M. BARDOT précise que Clermont-Communauté faisait maintenant preuve de pragmatisme et prenait acte que l'UVE allait être mise en service. Clermont-Communauté considère que l'extension de Puy-Long est nécessaire rapidement puisqu'en milieu d'année 2013 le site de Puy Long sera plein.

Il y aura une nouvelle CSS en mai pour présenter plus en détail l'étude d'impact.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT,


Jean Bernard BOBIN

